



#119, Avenue Christophe,
Port-au-Prince,
Haïti

TERMES DE REFERENCE POUR OPERATEUR QUI APPUIERA LES JEUNES DES FAMILLES CLM A CONSTITUER DES CLUBS DANS LESQUELS ILS POURRONT ACQUERIR DE NOUVELLES COMPETENCES DE VIE

1. CONTEXTE

La Fondasyon Kole Zepòl (Fonkoze) est une organisation haïtienne sans but lucratif fondée en 1994 qui travaille à côté de et en partenariat avec *Sèvis Finansye Fonkoze*, institution de microfinance haïtienne, en vue de renforcer les capacités des individus et des communautés à utiliser les services financiers, à améliorer leurs moyens d'existence, construire la résilience et créer la prospérité.

SFF et sa holding Fonkoze SA, et la Fondasyon forment, avec Fonkoze USA – une organisation à but non-lucratif enregistrée aux Etats Unis, la famille Fonkoze qui a pour mission de travailler ensemble pour offrir aux Haïtiens – surtout aux femmes – les services financiers et non-financiers dont ils ont besoin pour retirer leur famille de la pauvreté.

Chimen Lavi Miyò (CLM), est un des programmes clés de la Fondation. La méthodologie utilisée dite "de graduation" permet aux familles ultra pauvres de développer des moyens de subsistance durables et les capacités qu'il faut pour continuer à accumuler des biens après la fin de la période d'accompagnement de proximité de 18 mois. 5000 familles, au travers des femmes seront inscrites et soutenues dans le Sud-Est et dans le cadre de ce programme.

Dans le cadre du projet PROMES, financé par l'ambassade de Suisse en Haïti, l'équipe CLM prévoit aussi un appui spécifique à un millier de jeunes de 16 à 20 ans de ces mêmes familles ultra pauvres, afin de leur permettre d'acquérir certaines compétences de vie essentielles et de développer des activités économiques propres et des capacités pour les gérer durablement.

La fondation cherche à recruter un opérateur qui se chargera de monter des clubs de jeunes et de travailler avec eux selon une méthodologie bien établie afin que les jeunes puissent acquérir certaines compétences de vie et s'épauler dans des clubs qui doivent être de vrais lieux de vie et d'épanouissement, des lieux où les jeunes se sentent bien.

2. QUI SONT LES JEUNES DES FAMILLES VULNERABLES DE CLM ?

Ces jeunes vivent soit en milieu urbain (Jacmel, Marigot, Belle-Anse) soit en milieu rural dans les mornes des différentes sections communales de ces communes. Certains vivent de manière rapprochée les uns des autres, tandis que d'autres sont, avec leur famille, complètement isolés dans le milieu rural. Pour la commune de Marigot par exemple, la section communale de Fond Jean Noël compte 159 jeunes recensés tandis que celle de Makari en compte 105.

Certains jeunes disposent de terres à cultiver, généralement avec leurs parents mais ce sont de petites superficies (quelques centièmes). Les filles elles-mêmes sont volontaires « *pour semer les graines, mais pas pour piquer, cela c'est l'affaire des garçons !* ». Elles restent donc dans un schéma traditionnel de division du travail agricole.

Les jeunes sont plus ou moins affectés par la situation économique sociale de leur famille et peuvent ne pas être du tout scolarisés ou ont abandonné l'école tandis que d'autres poursuivent leurs études, avec de fréquentes interruptions de la scolarité, du fait de l'impossibilité pour leurs parents de payer les frais scolaires. Les jeunes tiennent à leur scolarité. Quand les parents ne peuvent pas payer, ils s'organisent avec d'autres élèves pour avoir copie de cours et étudier quand même

chez eux. A Marigot, sur 304 jeunes identifiés, 189 jeunes soit 62% ont un niveau scolaire inférieur ou égal à celui du certificat d'études. 37 jeunes (17 filles et 20 garçons soit 12% des jeunes recensés) ne sont jamais allés à l'école.

Les jeunes filles sélectionnées ont souvent connu une grossesse malgré leur jeune âge. Plusieurs d'entre elles ont déjà plusieurs enfants. A Marigot par exemple, 4 jeunes filles de 16 ans sont tombées enceintes et 3 d'entre elles ont un enfant tandis que la quatrième a perdu son enfant.

Enfin, certains jeunes sont capables d'exprimer des rêves, des projets de vie tandis que d'autres sont dans une situation de déprime. **L'ensemble de ces jeunes ne constitue pas un groupe homogène.**

Une des premières actions qui leur serait favorable serait de créer des espaces où ils pourraient s'exprimer, « réaliser des choses ». Ces espaces pourraient servir aussi de lieux de détente, de lieux qui permettraient aux jeunes de sortir de leur isolement, d'avoir une vie sociale, d'acquérir aussi des compétences de vie. La Fondation Fonkoze donne à ces lieux le nom provisoire de **clubs** qui pourraient aussi être des lieux d'apprentissage. Le projet PROMESSE précise : « *Ils participeront aussi dans des rencontres de clubs, facilités par des jeunes hommes et femmes de leur zone. Dans le cadre de ces espaces sécuritaires ils pourront apprendre les notions essentielles de santé (de la reproduction), de gestion financière et de « vivre ensemble » et apprendre à mieux comprendre leurs droits et leurs devoirs* ».

3. TERMES DE REFERENCE DE L'OPERATEUR RECHERCHE

La Fondation Fonkoze recherche pour une durée de 2 ans un opérateur capable de monter des clubs pour les jeunes ultra pauvres identifiés par la Fondation Fonkoze dans les communes du Sud-Est où intervient le programme PROMESSE de la coopération suisse mis en œuvre par la Fondation Fonkoze.

Le programme agit dans les communes de Jacmel, Marigot, Belle-Anse.

L'opérateur devra faire, dans deux enveloppées séparées, une proposition technique et une proposition financière.

Considérations générales

1. La Fondation Fonkoze est consciente de la complexité du défi envisagé : réunir des jeunes de 16-20 ans, suivant, pour une partie d'entre eux, une scolarité (ce qui réduit leur disponibilité en temps), souvent isolés dans les mornes, et issu de familles disposant de peu de terres n'est pas simple ;
2. Ces jeunes ont pour la plupart d'entre eux subi des chocs de toute nature durant leur enfance ;
3. Rares sont ceux qui ont un téléphone ; s'ils en ont un il est généralement de piètre qualité, sans connexion possible avec internet ;
4. A part ceux de la ville, ceux qui habitent dans les mornes ne sont reliés aux centres urbains que par des voies d'accès difficiles.
5. L'opérateur n'oubliera pas l'importance que la Fondation Fonkoze accorde à l'existence de clubs où les jeunes du programme mais aussi leurs amis peuvent se retrouver et créer ensemble. Ces clubs peuvent être montés avec des organisations de base mais aussi avec des structures religieuses qui disposent de locaux. En la matière des partenariats avec des structures existantes devront être recherchés.
6. L'opérateur potentiel définira le processus d'établissement des clubs en veillant à la participation des jeunes concernés en matière de conception du club. Il définira les modalités d'animation et de contrôle du club afin que les activités se fassent en toute sécurité.

Contenu attendu de l'offre technique

L'objectif des clubs est d'améliorer les compétences de vie (*life skills*) des jeunes. On entend par compétences de vie les compétences acquises durant la vie, des aptitudes plus profondes et personnelles développées par des expériences vécues, des talents naturels voire innés renforcés au fil du temps, propres à l'individu et qui s'expriment naturellement. Par exemple : adaptabilité culturelle, aptitudes sociales, engagement social, empathie naturelle, capacité rhétorique, perspicacité, conscience de soi, confiance en soi, prise de décisions, savoir faire face au stress et à la perte, adaptation à n'importe quelle situation, créativité, résilience.

L'idée essentielle des clubs est de mieux armer les jeunes pour la vie. L'hypothèse de la Fondation Fonkoze est que ceci se fera par l'accompagnement personnel (rôle de l'opérateur) et par l'avancée collective du groupe. Une des voies sera de révéler aux jeunes la richesse qui les entoure : culturel (natif-natal), richesses de la terre et de la biodiversité végétale, mal exploitées faute de facteurs de production dans de nombreux domaines (eau, main d'œuvre, semences, financement, etc.)

L'offre technique du consultant est attendue sur 11 points essentiels. Pour chaque point, listé ci-dessous, l'opérateur précisera sa méthodologie, la durée d'exécution du point, le nombre de jeunes concernés.

1. Identifier, par section communale et localités, des organisations de base ou d'autres institutions ayant des activités sociales (Eglises, mouvements de jeunesse...) susceptibles d'accueillir des clubs de jeunes en formation et de leur céder un espace dénommé « club », défini précédemment :
2. Concevoir un cursus de formation et d'accompagnement permettant aux jeunes d'acquérir des compétences de vie en tenant compte du niveau actuel de chaque jeune, de son cadre de vie, de sa situation matrimoniale etc. ;
3. Concevoir un programme d'activités pour les jeunes pouvant inclure :
 - a. Intégration dans la démarche du module de formation « alpha bon » de la Fondation Fonkoze pour la frange des jeunes qui n'a pas été suffisamment scolarisée ;
 - b. Formation des jeunes en développement personnel (compétences de vie, y compris formation sur la santé en général et la santé de la reproduction en particulier) ;
 - c. Education morale et civique ;
 - d. Education financière ;
 - e. Des activités de loisirs et de culture ; nous insistons sur cette question de la culture et des loisirs. La Fondation Fonkoze ne veut pas créer des écoles mais des centres de vie agréable ;
 - f. Un accompagnement personnel pour les jeunes en situation de détresse.
4. Compte tenu du fait que la Fondation Fonkoze dispose aussi d'un programme santé, l'opérateur cherchera à faire du club un lieu où les jeunes ont accès à des formations de qualité sur leur santé ;
5. L'opérateur devra proposer une méthode d'évaluation des progrès réalisés par les jeunes au fil des deux ans ;
6. Une attention particulière devra être portée vers les jeunes filles enceintes ou mères et vers les jeunes handicapés ;
7. L'engagement de l'opérateur étant pour 2 ans, le candidat opérateur devra définir dans son offre technique, le devenir du club après son départ (d'où l'importance d'adosser les clubs à des institutions existantes pérennes) ;
8. L'opérateur se souciera dès le début de son mandat de partager ses compétences avec la Fondation et définira les modalités de transfert de compétences tout au long de son mandat ;
9. Un scénario devra être envisagé pour les jeunes qui habitent loin des lieux pressentis pour les clubs et pour les personnes mentionnées au point 6. Cela nécessitera de penser la problématique de déplacement de ces personnes à mobilité réduite pour une raison ou pour une autre (handicap, charge d'enfants, charge de famille...)
10. L'accompagnement de l'opérateur est prévu sur 2 ans. L'opérateur devra chiffrer cet accompagnement ;
11. Un chronogramme détaillé s'étalant sur 2 ans devra être joint à la proposition technique.

Contenu attendu de l'offre financière

L'offre financière sera exprimée en US \$. Elle sera étalée sur 2 années. L'offre sera détaillée (coût des investissements et des équipements, coûts de l'accompagnement).

La Fondation Fonkoze s'engage à rémunérer le consultant en USD. Les paiements seront nécessairement effectués sur un compte bancaire au nom de l'opérateur.

INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI

Les offres sont à adresser par email avant le 15 JANVIER 2021 à midi aux adresses suivantes :

croenen@fonkoze.org

n.lamaute.brisson@fonkoze.org

gdieudonne@fonkoze.org

hartus@fonkoze.org

bjfrancois@fonkoze.org